



## Nouvelles du dossier Julio

*La direction vient de lever la sanction de mise à pied prise à son encontre. Notre syndicat prend acte de cette décision. Cette procédure de sanction et son dénouement amènent plusieurs réflexions :*

- ↪ **NON**, un directeur n'a pas tous les droits sur les salariés de son entreprise.
- ↪ **NON**, il n' a pas le droit d'utiliser la vidéo-surveillance à l'insu des salariés.
- ↪ **NON**, il ne peut pas utiliser une bande video-surveillance fournie par une autre entreprise pour sanctionner ses salariés.
- ↪ **OUI**, l'action syndicale peut payer. Julio est Délégué du personnel et à ce titre est un salarié protégé. Son syndicat l'a défendu et continuera à le défendre.
- ↪ **OUI**, tout salarié victime de la même injustice que Julio doit être défendu et notre syndicat s'y emploiera.
- ↪ **OUI**, tout salarié a droit à la protection de sa vie privée. Notre syndicat sera toujours là pour défendre ce principe du droit du travail.

**L'action syndicale et la solidarité de nous tous ont permis de faire lever une sanction injuste envers un salarié....  
Ne nous laissons pas faire, la Direction doit respecter le Code du Travail...  
comme elle nous demande de le faire !!!!!**